

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association « Chienne de Ville »

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur précise les modalités pratiques de fonctionnement de l'association « Chienne de Ville ».

Il complète les statuts.

Article 2 – Adhésion

L'adhésion est ouverte à toute personne partageant l'objet et les valeurs de l'association.

Aucune possession d'un chien n'est nécessaire pour y adhérer.

****À la date d'adoption du présent règlement, aucune cotisation n'est demandée.****

Article 3 – Valeurs

Tout membre s'engage à respecter les principes d'inclusion, de mixité, de responsabilité, de dialogue et d'équilibre défendus par l'association.

Article 4 – Comportement

Les membres s'engagent à adopter un comportement respectueux :

- des personnes ;
- des animaux ;
- des espaces publics ;
- des espaces verts ;
- des agents publics ;
- des riverains ;
- du cadre légal applicable aux actions menées au nom de l'association.

Aucun comportement violent, menaçant, discriminatoire ou volontairement provocateur ne peut être présenté comme une action de l'association.

Article 5 – Propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens membres de l'association s'engagent notamment à :

- maintenir leur chien sous contrôle ;
- respecter les règles applicables (si elles sont équitables, proportionnées et justifiées)
- ramasser les déjections ;
- respecter les autres usagers ;
- prévenir les comportements dangereux ou gênants ;
- favoriser l'éducation et la sociabilisation de leur animal ;
- tenir compte des personnes craintives ou mal à l'aise en présence d'animaux.

L'association défend l'inclusion canine mais ne défend pas les comportements irresponsables.

Article 6 – Prise de parole

Seules les personnes mandatées par le Bureau collégial peuvent s'exprimer officiellement au nom de l'association.

Les membres restent libres de leurs opinions personnelles mais ne doivent pas les présenter comme une position officielle de « Chienne de Ville » sans autorisation.

Article 7 – Réseaux sociaux

Les comptes officiels de l'association sont administrés par les personnes désignées par les co-responsables.

Toute communication institutionnelle importante doit respecter le principe de co-décision prévu par les statuts.

Article 8 – Actions publiques

Toute action organisée officiellement au nom de l'association doit être validée par le Bureau collégial.

Les actions doivent respecter les règles applicables et les principes de l'association.

Article 9 – Fonctionnement financier

À la date d'adoption du présent règlement :

- aucune cotisation n'est demandée ;
- aucune collecte de dons n'est organisée ;
- aucune activité commerciale n'est exercée ;
- aucune rémunération des dirigeants n'est prévue.

Les membres exercent leurs fonctions bénévolement.

Les frais engagés pour l'association peuvent être remboursés sur justificatifs lorsqu'ils ont été préalablement autorisés ou lorsqu'ils correspondent à une dépense nécessaire et raisonnable pour l'association.

Toute future mise en place de cotisations, dons, subventions ou activités génératrices de recettes devra être décidée conformément aux statuts.

Article 10 – Données personnelles

Les données des adhérents sont utilisées uniquement pour les besoins de la vie associative et dans le respect de la réglementation applicable.

La politique de confidentialité des données est définie dans le document politique de confidentialité qui sera mis à disposition sur le site de l'association

Article 11 – Exclusion

En cas de comportement grave ou contraire aux valeurs de l'association, une procédure contradictoire est engagée.

Le membre concerné est informé des faits qui lui sont reprochés et peut présenter ses observations.

Le Bureau collégial prend ensuite sa décision conformément aux statuts.

Article 12 – Modification

Le présent règlement intérieur peut être modifié par le Bureau collégial conformément aux statuts.

Fait à Paris le 20 août 2026.

Natacha Delmon Casanova	Jean-Francois Morali
	

CHARTE DES VALEURS

CHIENNE DE VILLE

1. Inclusion

Le chien doit pouvoir trouver sa place dans la ville, dans le respect des droits et des besoins de chacun.

2. Mixité

La présence canine ne doit pas opposer les usagers. Elle doit conduire à rechercher des solutions permettant leur coexistence.

3. Responsabilité

L'inclusion canine repose sur des propriétaires responsables, respectueux des personnes, des animaux et de l'environnement.

4. Dialogue

Les conflits d'usage doivent être traités prioritairement par la concertation, l'information, la prévention et l'adaptation des espaces.

5. Équilibre

L'objectif n'est pas de généraliser la présence des chiens partout, mais de construire un partage raisonnable, proportionné et respectueux de l'espace public.

6. Citoyenneté

Les personnes accompagnées de chiens sont des citoyens à part entière et doivent pouvoir participer pleinement à la vie de la cité.

7. Respect des non-propriétaires

L'inclusion canine ne doit jamais se construire au détriment des personnes qui ne possèdent pas de chien.

8. Bon sens

L'association privilégie les solutions concrètes, pragmatiques et adaptées aux réalités locales plutôt que les oppositions systématiques.

BULLETIN D'ADHÉSION

CHIENNE DE VILLE

**Nom : ** À COMPLÉTER

**Prénom : ** À COMPLÉTER

**Adresse : ** À COMPLÉTER

**Code postal : ** À COMPLÉTER

**Ville : ** À COMPLÉTER

**E-mail : ** À COMPLÉTER

**Téléphone : ** À COMPLÉTER

Profil

- ☐ Propriétaire de chien
- ☐ Non-propriétaire de chien
- ☐ Professionnel du monde canin
- ☐ Association / organisme
- ☐ Autre : À COMPLÉTER

Je souhaite adhérer à « Chienne de Ville ».

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la Charte des valeurs et m'engage à les respecter.

Aucune cotisation n'est actuellement demandée.

Fait à **À COMPLÉTER**, le **À COMPLÉTER**.

Signature :

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association « Chienne de Ville »

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale de l'association « Chienne de Ville ».

Date : À COMPLÉTER

Heure : À COMPLÉTER

Lieu : À COMPLÉTER

Ordre du jour

1. Présentation du bilan de l'association ;
2. Présentation des actions réalisées ;
3. Présentation des orientations ;
4. Présentation des éventuels comptes ;
5. Programme d'actions ;
6. Évolution éventuelle du fonctionnement de l'association ;
7. Questions diverses.

Fait à **À COMPLÉTER**, le **À COMPLÉTER**.

Les co-responsables :

À COMPLÉTER

À COMPLÉTER

POUVOIR

Je soussigné(e) :

Nom : À COMPLÉTER

Prénom : À COMPLÉTER

membre de l'association « Chienne de Ville »,

donne pouvoir à :

Nom : À COMPLÉTER

Prénom : À COMPLÉTER

afin de me représenter lors de l'assemblée générale du :

****À COMPLÉTER****

et de voter en mon nom sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à ****À COMPLÉTER****, le ****À COMPLÉTER****.

Signature :